

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



# Carghjese

— CASA CUMUNA —

## ARRÊTÉ N°2026/01

### PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'HÔTEL MYLOS

Le Maire de la commune de Cargèse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R123-1, R123-55, R152-6 et R152-7 ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu le permis de construire n°02A 0621 D0013 M01 ;

Vu l'avis favorable de la Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de l'arrondissement d'Ajaccio à l'ouverture au public de l'Hôtel MYLOS suite à la visite du 13 janvier 2026 ;

## ARRÊTE

Article 1 : L'Hôtel MYLOS, sis Chemin de Cargèse - 20130, classé type O-L de la 5 ème catégorie, est autorisé à ouvrir au public.

Article 3 : Monsieur le Maire de Cargèse ainsi que Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Vico-Cargèse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif adressé dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Dominique LECA, responsable de l'établissement ;

Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Vico-Cargèse.

Fait à Cargèse, le 19/01/2026

Le Maire,  
François GARIDACCI

